

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
Travaux ZAE Dissé

- Vu la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » de la communauté de communes.
- Vu la délibération DEL 2016-112 du 6 novembre 2016 définissant les ZAE « les hauts de Dissé » et « le dessus de Dissé » comme étant incluses dans la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. »
- Vu la délibération DEL 2024-071 du 16 septembre 2024 définissant le périmètre des zones économiques communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'engager les études et travaux nécessaires afin de reprendre la voirie de l'allée de Dissé dans la ZAE « Les Dessus de Dissé » selon le plan de financement estimatif suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	22 975 € HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	90 000 €
Etudes hors marché	5 000 € HT		
Travaux	315 000 € HT	Autofinancement	252 975 €
Total	342 975 € HT	Total	342 975€

- D'engager une première tranche d'enfouissement des réseaux dans la rue de Dissé faisant partie de la ZAE « les hauts de Dissé » selon le plan de financement estimatif suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Divers études	5 000 € HT	SIEDS	25 000 €
Travaux	150 000 € HT	Autofinancement	130 000 €
Total	155 000 € HT	Total	155 000€

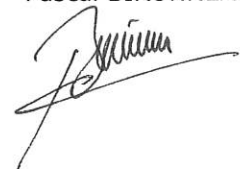
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération, à demander les subventions associées et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025
Et ont signé Le 1^{er} Vice-Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance,
Maryse BARIGAULT,



Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU,



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, le 26-09-2025, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'AR Préfecture.

079-200041416-20250926-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48